

International

Création d'une nouvelle confédération syndicale internationale

Udo REHFELDT

Le 1^{er} novembre 2006 a été créée, par un congrès fondateur à Vienne, la nouvelle Confédération syndicale internationale (CSI). Elle regroupe les membres de deux confédérations internationales, maintenant dissoutes, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du travail (CMT) ainsi qu'une dizaine d'organisations auparavant non affiliées, parmi lesquelles figure la CGT française. Cette création met un terme à un siècle de division du mouvement syndical entre deux familles syndicales idéologiquement opposées : la famille socialiste-laïque, représentée par la CISL, et la famille chrétienne, représentée par la CMT.

La division après l'unification avortée de 1945

L'histoire du syndicalisme international a été émaillée par des tentatives d'unification, mais aussi par des scissions. La dernière tentative d'unification remonte à 1945, avec la création, à Paris, de la Fédération syndicale mondiale (FSM), censée surmonter la division du mouvement syndical international en trois organisations rivales : socialiste, chrétienne et commu-

niste. Toutefois, les organisations chrétiennes ont finalement renoncé à y adhérer, car les statuts de la FSM posaient le principe d'une seule confédération adhérente par pays. Elles sont donc restées affiliées à une organisation distincte, la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC), créée en 1920 et transformée en 1968 en Confédération mondiale du travail (CMT) pour marquer sa déconfectionnalisation et sa nouvelle orientation tiers-mondiste.

La FSM devait elle-même éclater en 1949 en raison de la Guerre froide. En effet, les syndicats américains ont poussé à sa scission et à la création, en 1949, d'une Confédération internationale des syndicats libres (CISL) qui regroupait les organisations syndicales non communistes. Parallèlement, les syndicats américains ont soutenu la création de nouvelles organisations syndicales en France (Force ouvrière) et en Italie (CISL, UIL) qui ont alors adhéré à la nouvelle confédération internationale. L'influence américaine, très forte politiquement et financièrement au début de la CISL, a reculé dans les années 1960, au profit des syndicats européens et des pays du Commonwealth. En 1969, la confédération américaine

INTERNATIONAL

AFL-CIO a même provisoirement quitté la CISL, quand cette dernière a renoué avec les syndicats des pays de l'Est. Elle n'y est revenue qu'en 1982. Après la chute du communisme en Europe de l'Est, la plupart des syndicats transformés ou créés dans ces pays ont adhéré à la CISL – avec le cas particulier du *Solidarnosc* polonais, qui a obtenu une double affiliation à la CISL et à la CMT¹. La CFDT, qui avait quitté la CMT en 1979, a aussi rejoint la CISL en 1989. Le premier syndicat ex-communiste ouest-européen, la CGIL italienne, qui avait quitté la FSM en 1975, a été admis à la CISL en 1992, suivi par les Commissions ouvrières espagnoles, qui n'ont jamais été affiliées à la FSM.

En 2006, la CISL était ainsi devenue l'internationale syndicale la plus importante, avec 241 organisations affiliées dans 156 pays et qui représenteraient 145 millions d'adhérents. Comparée à la CISL, la CMT avait une taille plus modeste, regroupant 144 organisations affiliées dans 116 pays et qui représenteraient 26 millions d'adhérents. Ses points d'ancrage forts se trouvaient en Amérique latine, en Belgique et dans quelques pays de l'Europe de l'Est. Après le départ de la CFDT en 1979, la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) de Belgique et *Solidarnosc* de Pologne restaient cependant les deux seules véritables organisations de masse, avec chacune plus d'un million d'adhérents.

Le processus de fusion 2004-2006

En 2004, CISL et CMT ont opté pour un processus de fusion et de création d'une nouvelle confédération. L'ancien

secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats CES, Emilio Gabaglio, a joué un rôle actif de coordination entre la CISL, la CMT et les organisations susceptibles d'y adhérer comme nouveaux affiliés. Il était à un double titre prédestiné à jouer ce rôle. D'abord parce qu'il était issu du syndicat italien CISL, qui avait joué un rôle important dans la création de la CISL internationale en 1949 et qui y représentait un des rares affiliés d'orientation chrétienne. D'autre part, parce que l'histoire de la CES peut être lue comme une préfiguration au niveau régional de ce qui allait maintenant se produire au niveau mondial. En effet, la CES a été créée en 1973, en ouvrant la Confédération européenne des syndicats libres CESL, composée exclusivement d'affiliés de la CISL, à des organisations d'autres tendances, notamment chrétienne et communiste. CISL et CMT avaient alors marqué leur accord avec cette orientation en dissolvant chacune son organisation régionale européenne. La CGIL italienne a été admise comme première organisation syndicale communiste dès 1974. En raison de fortes oppositions au sein de la CES, l'affiliation des autres syndicats communistes européens prendra plus de temps. Les Commissions ouvrières espagnoles et la CGT portugaise n'ont été admises qu'en 1990 et 1994 respectivement et la CGT française en 1999.

Au sein de la CISL, le projet de fusion avec la CMT sera adopté sans opposition. La CGT-FO, membre fondateur de la CISL depuis 1949 et seul affilié français jusqu'en 1989, a d'abord formulé des réticences, mais elle s'est finalement ralliée

1. Cette exception se fonde sur le précédent du syndicat basque espagnol ELA-SNV, qui adhère depuis 1933 à la CISC/CMT, mais est en même temps membre fondateur de la CISL depuis 1949.

au processus. Lors d'un ultime congrès, en octobre 2006, la CISL a voté sa dissolution par acclamation. 222 de ses 241 organisations affiliées ont ensuite rejoint la nouvelle CSI. Seules quelques organisations qui n'étaient pas en mesure d'acquitter leur cotisation sont restées à l'écart.

Du côté de la CMT, le processus était plus difficile à adopter. La dissolution a été votée en octobre 2006 par 95 % des délégués du congrès. Au moins 14 organisations ont voté contre. Seules 87 organisations sur les 144 anciens affiliées à la CMT ont adhéré à la nouvelle CSI. Les oppositions à la fusion venaient surtout d'Amérique latine et de quelques affiliés européens. C'est la CSC belge, principal soutien financier de l'appareil de la CMT pendant les dernières années, qui a le plus poussé à la fusion. La CFTC y était également favorable, tout en souhaitant maintenir une certaine autonomie des affiliés de la CMT au sein de la nouvelle CSI. En revanche, la Confédération syndicale chrétienne allemande CGB a constitué, finalement sans succès, un pôle de résistance à la fusion. Avant la guerre, cette confédération était importante en nombre d'adhérents à côté de la confédération syndicale d'orientation socialiste. Cependant lors de la création d'une confédération unitaire ouest-allemande en 1950, la majorité des travailleurs chrétiens a appliqué les consignes de l'Eglise et des partis chrétiens-démocrates de rejoindre la nouvelle centrale DGB. Le CGB est alors resté ultra-minoritaire. Il est la seule organisation européenne affiliée à la CMT qui n'a jamais été admise au sein de la CES.

La nouvelle CSI est composée de 304 organisations de 153 pays qui parleraient

au nom de 168 millions de membres. Comme il s'agit de membres déclarés, il faut regarder ce dernier chiffre avec une certaine réserve. Le poids des anciens affiliés de la CISL dans la nouvelle CSI est écrasant : ils représentent plus des deux tiers des organisations et 91 % des adhérents. Les affiliés de l'ancienne CMT représentent moins d'un tiers des organisations et seulement 6 % des adhérents. Les 8 organisations nouvellement affiliées peuvent revendiquer ensemble 2 % des adhérents. C'est parmi les affiliés de l'ancienne CISL que l'on trouve les plus grandes organisations. Les deux plus grandes sont la Fédération des syndicats indépendants de Russie FNPR et la Fédération des syndicats d'Ukraine FPU, avec respectivement 28 millions et 11 millions d'adhérents déclarés. En raison de la faiblesse de leurs ressources financières, toutes les deux ne cotiseront que pour un nombre inférieur d'adhérents. Elles sont suivies de deux organisations indiennes déclarant respectivement 6,8 et 5,7 millions d'adhérents (mais cotisant pour moins), de l'AFL-CIO (8,8 millions d'adhérents), du Rengo japonais (6,6 millions), du DGB allemand (6,5 millions), du TUC britannique (6,4 millions), de la CGIL italienne (5,5 millions) et de la CISL italienne (4,2 millions).

Parmi les huit organisations précédemment non affiliées, trois constituent la principale organisation dans leurs pays respectifs : la CUT colombienne (800 000 adhérents), l'UNTA angolaise (160 000), le GEFONT du Népal (304 000). D'autres y pèsent d'un poids important : l'OPZZ polonaise ¹, la CTA argentine (1,7 million d'adhérents), le TUC du Ni-

1. L'OPZZ déclare 318 000 adhérents, ce qui la placerait après NSZZ Solidarnosc (722 000 adhérents déclarés). Selon d'autres sources, l'OPZZ compterait en fait plus d'un million d'adhérents et aurait ainsi dépassé Solidarnosc, toutefois dans un contexte de désyndicalisation qui continue à toucher les deux centrales.

INTERNATIONAL

geria (500 000), la FISEMA de Madagascar (25 000). La huitième organisation est la CGT française, qui était restée sans affiliation internationale (hormis à la CES), depuis qu'elle avait quitté la FSM en 1995. Il y a donc maintenant quatre organisations françaises affiliées au sein de la même organisation internationale : la CFDT (806 829 adhérents déclarés), la CFTC (140 000), la CGT (711 000) et la CGT-FO (800 000).

Une recomposition limitée

Malgré le succès de la fusion, la réalisation de l'objectif plus lointain de recomposition du mouvement syndical international reste encore relativement modeste. Cette appréciation concerne d'abord les organisations précédemment non affiliées qui devaient rejoindre la CSI. Parmi les onze organisations initialement pressenties, huit seulement ont jusqu'ici adhéré à la CSI. Trois autres, la CGT portugaise, la CGT du Pérou et PIT-CNT de l'Uruguay ont préféré attendre le vote du prochain congrès de leurs organisations respectives. Une organisation importante a délibérément été écartée du processus de recomposition : la coalition « Change to Win », qui avait en 2005 fait scission de l'AFL-CIO en emmenant 4 millions d'adhérents sur les 11 millions que comptait la confédération syndicale américaine.

Le processus de recomposition reste aussi inachevé tant que subsistent encore des organisations syndicales importantes affiliées à la FSM. Le secrétaire général de la nouvelle CSI a réaffirmé son refus

d'envisager une collaboration avec la FSM. Certes, cette dernière a perdu sa force d'attraction depuis la chute des régimes communistes en Europe de l'Est avec l'effondrement concomitant des syndicats, qui a privé la FSM de millions d'adhérents et surtout d'un soutien financier important. La FSM continue cependant d'exister, en s'appuyant notamment sur les affiliés dans les pays qui sont restés communistes (Cuba, Vietnam, Corée du Nord) et dans quelques pays à parti unique du Moyen-Orient. La FSM continue d'avoir également des affiliés parmi des syndicats d'orientation communistes du Tiers-Monde (notamment en Inde et en Amérique latine), mais aussi à Chypre.

Les syndicats chinois, qui ont été exclus de la FSM en 1966, sont depuis restés à l'écart des regroupements internationaux. Comme dans les autres pays communistes, la syndicalisation n'est pas libre en Chine. Ni la CISL ni la CMT n'ont pu y implanter des organisations indépendantes, sauf à Hongkong, où la CISL (et maintenant la CSI) dispose d'une organisation affiliée importante¹. Malgré sa situation de monopole dans le secteur étatique, la Fédération nationale des syndicats de Chine commence, elle aussi, à éprouver des difficultés à s'implanter dans certaines entreprises du secteur privé.

Reste finalement le sort de deux organisations régionales autonomes, l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) et la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA), dont beaucoup d'affiliés ne sont membres

1. La CSI a finalement renoncé à accorder un statut d'affilié à une organisation de Cubains exilés aux Etats-Unis, qui était précédemment affiliée à la CMT. Elle n'a obtenu qu'un statut d'organisation associée.

d'aucune confédération internationale. Tant que la CISL apparaissait aux yeux de certains syndicalistes du Tiers-Monde comme une organisation dominée par les pays industrialisés, la FSM mais aussi l'OUSA et la CISA pouvaient tirer profiter de cette image négative et s'ériger en représentants plus légitimes des intérêts des salariés du Tiers-Monde. Ces trois organisations ont d'ailleurs créé, en 2004 à Pékin, un « Forum syndical mondial » auquel a également adhéré la Fédération nationale des syndicats de Chine. Cela montre que la compétition pour l'hégémonie syndicale, que la CISL a gagnée dans les pays industrialisés, continue dans certains pays du Tiers-Monde malgré la fin de la Guerre froide.

Les nouvelles structures

Le congrès fondateur de la CSI a adopté des statuts et a mis en place de nouvelles instances dirigeantes. Entre deux congrès, qui doivent se tenir tous les quatre ans, l'instance suprême de décision, notamment en matière budgétaire et de cotisation, est le Conseil général, qui doit se tenir au minimum une fois par an. Il est composé de 78 membres, dont 70 sont élus par le congrès en fonction d'une clé de répartition régionale :

- Europe : 24 sièges,
- Amériques : 18 sièges,
- Asie-Pacifique : 15 sièges,
- Afrique : 11 sièges,
- Hors contingent : 2 sièges.

Cette répartition n'est pas strictement proportionnelle au nombre d'adhérents représentés. Ainsi, l'Europe n'aura qu'un tiers des sièges, alors que les syndicats européens représentent plus de la moitié des adhérents de la CSI. Il y a donc une certaine surreprésentation du Tiers-

Monde, destinée à valoriser l'image de la CSI dans ces régions.

La CSI vise, à terme, la parité de genre des représentants, avec un objectif initial de 30 % de femmes au Conseil général. A titre transitoire, un certain nombre de postes a été réservé aux représentants de l'ancienne CMT et aux nouveaux affiliés, ce qui leur assure une surreprésentation par rapport au poids numérique de leurs adhérents. A terme, la répartition des postes est censée s'établir d'avantage en fonction du nombre d'adhérents. Le Conseil général nomme aussi un conseil des femmes et un conseil de la jeunesse qui délèguent à leur tour respectivement 6 et 2 membres au Conseil général.

Le Conseil général élit un Bureau exécutif, composé d'un président, d'un secrétaire général et de 25 membres au maximum. Le secrétaire général est élu par le congrès. Le président, les présidents adjoints ainsi que les secrétaires généraux adjoints sont élus par le Conseil général. Le congrès a élu Guy Ryder, un syndicaliste britannique, secrétaire général de la CSI. Celui-ci était auparavant secrétaire général de la CISL. Mamounata Cissé, qui était auparavant secrétaire adjointe de la CISL, et Jaap Wienen (CNV Pays-Bas), auparavant secrétaire général adjoint de la CMT, ont été élus secrétaires généraux adjoints de la nouvelle organisation. Sharan Burrows (ACTU Australie), qui était auparavant présidente de la CISL, a été élue présidente de la CSI, Michael Sommer (DGB Allemagne) et Luc Cortebecq (CSC Belgique) présidents adjoints.

Les quatre organisations françaises affiliées ont signé un accord pour la répartition de leurs représentants dans les diverses instances dirigeantes de la CSI.

INTERNATIONAL

François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, et Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, siégeront comme membres titulaires au Conseil général. Jean-Claude Mailly, secrétaire général de la CGT-FO, et Jacques Voisin, président de la CFTC, seront membres suppléants. François Chérèque sera membre titulaire du Bureau exécutif. Bernard Thibault lui succédera à mi-parcours en 2009¹.

Le congrès fondateur de la CSI n'a pas pu résoudre le problème de sa structuration régionale. Il a accordé un délai d'un an pour que les organisations régionales de CISL et de la CMT créent des organisations régionales unitaires. Ce processus sera particulièrement délicat en Amérique, où les anciens affiliés de la CLAT (Centrale latino-américaine des travailleurs), l'organisation régionale de la CMT, sont demeurés hostiles à la création d'une organisation à l'échelle du continent tout entier à l'image de l'ancienne ORIT (Organisation régionale interaméricaine du travail), l'organisation régionale de CISL. Le principe d'organisation à l'échelle du continent entier a la préférence des anciens affiliés à la CISL et notamment de l'AFL-CIO, qui était à l'origine de la création de l'ORIT en 1951². La CSI a réaffirmé le principe d'une organisation régionale à l'échelle du continent tout entier, tout en laissant ouverte la possibilité de créer aussi des structures sous-régionales, par exemple pour se conformer à l'existence de zones

d'intégration régionales comme le Mercosur ou l'Alena, la zone nord-américaine de libre-échange. Selon les statuts, de telles décisions doivent cependant être entérinées par le Conseil général.

La situation est aussi inédite pour la région Europe. Nous avons vu que tant la CISL que la CMT avaient, respectivement en 1969 et 1974, dissout leurs organisations régionales pour laisser toute sa place à la nouvelle CES unitaire. La CSI a maintenant décidé la création d'un Conseil régional paneuropéen (CPRE), qui regroupera les membres de la CES et les affiliés à l'extérieur du périmètre d'organisation de la CES, à savoir parmi les anciens pays membres de l'URSS (sauf les pays baltes), tels que la Russie, l'Ukraine, la Moldavie et ou la Biélorussie. Le secrétaire général de la CES sera en même temps secrétaire général du CPRE.

Une autre question non encore résolue est la relation de la CSI avec les fédérations syndicales internationales (FSI), autrefois appelées secrétariats professionnels internationaux (SPI). Cette question des relations entre les instances sectorielles, émanation des fédérations nationales, et le regroupement international des confédérations s'est posée plus d'une fois dans l'histoire du syndicalisme international. Un premier rapprochement s'est effectué dès 1913, quand la Fédération syndicale internationale d'avant-guerre et les SPI ont organisé leur première conférence commune. Lors de

1. Cet accord interconfédéral établit également la répartition des mandats pour le Comité directeur de la CES et pour le conseil d'administration du BIT. La CGT-FO siègera au BIT jusqu'en 2011. Au comité directeur de la CES, il y aura une alternance entre la CGT et la CFDT. Pour mémoire, la CGT avait obtenu en 2003 un poste de secrétaire confédéral à la CES, poste qui était auparavant occupé par la CFDT.

2. Pendant longtemps, l'AFL-CIO, et plus exactement, le gouvernement américain ont financé une grande partie du budget de l'ORIT. L'AFL-CIO est d'ailleurs restée membre de l'ORIT même pendant la période 1969-1982 quand elle avait quitté la CISL.

la création de la FSM en 1945, les SPI ont continué à rester à l'écart, mais une division du travail s'est ensuite élaborée avec la CISL et un comité de liaison a été mis en place en 1952. La FSM et la CISC/CMT ont créé leurs propres structures sectorielles pour concurrencer les SPI, sans pour autant atteindre leur envergure.

Les statuts de la CSI reconnaissent expressément l'autonomie des FSI pour l'action syndicale dans les secteurs et dans les entreprises multinationales. Ils précisent qu'une seule FSI par secteur sera reconnue, ce qui constitue un appel implicite aux structures sectorielles de l'ancienne CMT de rejoindre les SPI. D'ores et déjà, la Fédération internationale des travailleurs du bois et du bâtiment FITBB a fusionné avec son homologue de l'ancienne CMT, la Fédération mondiale des organisations de la construction et du bois (FMCB), pour créer une nouvelle fédération syndicale mondiale, l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB). Certains SPI comme la Fédération internationale des travailleurs de la Métallurgie (FIOM) avaient déjà depuis les années 1970 admis comme membres des fédérations qui faisaient partie de confédérations nationales non affiliées à la CISL

D'après ses statuts, la nouvelle confédération doit établir un « partenariat structuré » avec les FSI, « dont les formes et méthodes seront fixées en accord avec elles ». Les FSI, ainsi que le TUAC (Trade Union Advisory Committee, la représentation syndicale auprès de l'OCDE), peuvent ainsi envoyer des représentants « avec droit de parole » aux réunions du Conseil général de la CSI. La CSI va aussi créer conjointement avec les

FSI et le TUAC un « Conseil des *Global Unions* » qui doit se réunir une fois par an. Cette structure consolidera un réseau d'échange inauguré par la CISL, les SPI et le TUAC sous l'appellation « *Global Unions* ». Cet accord a été ratifié par la CSI, le TUAC et neuf des dix FSI. Seule la FIOM, qui est particulièrement jalouse de son autonomie, a retardé sa ratification.

Les objectifs de la nouvelle confédération

La création de la CSI ne signifie pas un changement stratégique radical par rapport aux objectifs affichés par la CISL et la CMT. Le secrétaire général de la CSI a insisté à juste titre sur les valeurs et les objectifs qui étaient déjà largement communs aux deux organisations. Cette convergence a précisément permis de réaliser sans problème ce processus de fusion.

La CSI a maintenant adopté un programme qui comporte l'engagement d'organiser une journée d'action mondiale afin de réclamer la mise en œuvre de l'agenda d'une « nouvelle mondialisation » qui inclue le programme de l'OIT pour un travail décent et, « en tant qu'élément minimal », la réalisation des « Objectifs du millénaire pour le développement » (OMD) fixés par les Nations unies, à savoir la consécration par les pays industriels de 0,7 % de leur PIB sous forme d'aide publique au développement et l'annulation de la dette des pays les moins développés. La CSI demande également la mise en place d'une taxe internationale sur les transactions en devises pour financer le développement et pour endiguer les mouvements financiers spéculatifs. Elle réclame une « gouvernance démocratique » de l'économie mondiale

INTERNATIONAL

par une réforme des organisations internationales comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC qui les rendraient plus transparentes et plus démocratiques. En ce qui concerne cette dernière, la CSI souhaite notamment l'incorporation d'une clause des droits des travailleurs dans ses statuts. De telles clauses doivent aussi être incorporées dans les accords régionaux et bilatéraux relatifs à la libéralisation du commerce et de l'investissement international. Les organisations syndicales doivent avoir un statut consultatif dans l'élaboration et l'application de ces accords. Par ailleurs, la CSI réaffirme la nécessité de sauvegarder des services publics essentiels et de réglementer au niveau international l'action des entreprises multinationales.

Encore une fois, sur tous ces points, la CSI n'apporte pas un renouvellement fondamental des objectifs du syndicalisme international. Mais le fait de pouvoir maintenant parler et agir d'une manière plus unifiée dans les organisations internationales permettra de mieux impulser et coordonner une stratégie commune face aux enjeux actuels de la mondialisation. L'unification syndicale au sein de la nouvelle CSI aura également des répercussions positives indirectes en ce qui concerne l'action et la négociation d'accords au niveau des firmes multina-

tionales. L'action syndicale commune sera moins gênée par des problèmes de communication voire de concurrence entre syndicats d'affiliations internationales diverses.

Certes l'unification syndicale au sommet ne constituera pas une panacée universelle pour surmonter les faiblesses et les divisions syndicales. Cela nécessitera également un renouveau syndical à la base et un nouvel élan internationaliste des organisations sectorielles et interprofessionnelles nationales. Un tel élan doit aussi comporter un transfert de compétences et de ressources financières et humaines aux organisations syndicales internationales¹, si l'on veut éviter que ces structures continuent à fonctionner sur la base d'un militantisme bureaucratique dont la dynamique est restée, sauf en période exceptionnelle et pour des problèmes ponctuels, déconnectée de celle des organisations nationales.

Sources :

Liaisons sociales, documents syndicaux.

Site web de la CSI : www.ituc-csi.org

Gumbrell-McCormick Rebecca (2006), « From the Old Trade Union Internationals to the New », Commentary on ICFTU/ITUC congresses, Vienna, 31.10.-3.11, www.labourstart.org/docs/en/000382.html

1. La CSI fonctionnera avec un budget annuel de 11 millions d'euros. Elle disposera de quelques bureaux dans un immeuble bruxellois dont les autres étages sont occupés par la CES et ses organisations sectorielles et spécialisées. Comparés à la CSI, les moyens matériels de la CES paraissent très confortables. Ils restent toutefois modestes si l'on les compare aux moyens dont disposent les confédérations syndicales affiliées dans la plupart des grands pays industriels. Malgré leurs difficultés financières croissantes, notamment en raison de la chute des effectifs, ces confédérations nationales seraient capables d'augmenter leurs contributions au financement de la confédération internationale. Si elles ne le font pas c'est essentiellement faute d'une volonté politique, car cela impliquerait aussi un transfert partiel de souveraineté au niveau international.